



DECLARATION PRELIMINAIRE A LA CAP DES PROFESSEURS TECHNIQUES DE JANVIER 2017

Vous avez annoncé lors de la CAP des PT du 29 juin 2016 la décision de la direction de la PJJ de mettre un terme définitif au recrutement des professeurs techniques. Cette annonce a suscité la désapprobation immédiate de l'ensemble de la profession.

Puis lors de la multilatérale du 3 novembre 2016, vous insistiez cyniquement sur votre soi-disant attachement à l'insertion à la PJJ, ceci en poursuivant la politique en marche depuis plus de 10 ans, à savoir la mise en pièces de ce secteur.

Vous appliquez votre vision inexacte de ce que sont les besoins des jeunes que nous prenons en charge, faisant fi des professionnels spécialistes des apprentissages, faisant fi également de ce que tout pédagogue sérieux sait aujourd'hui sur l'enseignement aux adolescent-e-s les plus en difficulté. Vous ne pouvez pas ignorer que, dans notre société qui laisse souvent les plus démunis-e-s sur le bord du chemin ainsi que les moins diplômé-e-s, il faut une politique des plus ambitieuses et des plus exigeantes en ce qui concerne nos jeunes. Ce qui veut dire des services d'insertion et de formation dignes de ce nom et des professeurs des plus qualifiés pour permettre aux jeunes d'être accompagnés vers les structures de droit commun dans les meilleures conditions. Ils-elles doivent y être particulièrement préparé-e-s, et si ce n'est avec un diplôme, au moins avec une formation, une pré-qualification et l'acquisition de gestes professionnels et de connaissances dans leur domaine de prédilection. De par la maîtrise de leur média, de par leur formation et leur expérience, les professeurs techniques représentent les professionnels indispensables pour une pédagogie particulièrement adaptée à notre public. Vos choix politiques en disent long sur la considération que vous avez des jeunes et de leur droit à des enseignements de qualité, choix qui sont très éloignés de la note d'orientation de 2014 qui laissait penser à une place particulière de l'insertion dans le parcours des jeunes.

Nous insistons également sur votre cynisme pour justifier qu'à vos yeux il n'est plus nécessaire d'avoir un corps de professeurs : « le monde a changé... ! »...Et alors ! ? Doit-on admettre, résigné, les inégalités de l'école, les inégalités de la formation, les inégalités face au travail, les inégalités sociales comme des fatalités ? Et c'est avec ces mêmes arguments que les modifications législatives régressives de l'ordonnance de 1945 ont été légitimées !

Ces dernières années, les directions de la PJJ se sont succédées, et ont déclaré placer, soi-disant, l'insertion au cœur de leurs préoccupations !! La direction actuelle, comme les précédentes, a pourtant œuvré, de la même manière à la mise en pièce du secteur de l'insertion.

Et toujours le cynisme dans votre « *état des lieux du dispositif d'insertion* » où foisonnent vos belles déclarations :

- « *depuis sa création, en 1945, la direction de l'éducation surveillée (devenue PJJ en 1990) a donné un rôle central à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes* »,
- « *un dispositif [...] s'appuyant sur des activités adaptées aux besoins des mineurs,*

Nous soulignons également la désinvolture avec laquelle les « *questionnaires insertion* » ont été travaillés (ou pas) dans les services en raison, notamment, du manque d'indications claires, et souvent sans les principaux concernés, les PT. Désinvolture également avec laquelle vous nous exposez des chiffres invérifiables, une exploitation et des conclusions que nous ne partageons pas.

Quel cynisme aussi, dans votre « *lettre du SDRH* » de septembre 2016 où, dans les rappels des diverses CAP des corps PJJ, celle des professeurs techniques n'apparaît pas. Serions-nous déjà enterrés ? Vous nous avez de plus adressé les documents préparatoires à la CAP particulièrement en retard, comme si vous n'accordiez plus aucune importance à cette CAP, et donc aux professeurs techniques de la PJJ, déjà « rayés de la carte ».

Nous pensons avoir compris que vous souhaitiez notre disparition rapide, et que, pour ce faire, nous allions subitement retrouver la considération de notre administration. Vous déclarez beaucoup œuvrer pour nous. Mais en coulisse, et sans nous consulter.

Nous tenons avant tout à vous rappeler que nous avons fait le choix de l'enseignement auprès des jeunes pris en charge par la PJJ. Non pas d'enseigner à l'Education Nationale, non pas de devenir Directeur ou Directrice à la PJJ. Les propositions qui nous seront faites dans le cadre des entretiens professionnels seront nécessairement une forme de négation de notre place dans l'institution et piétinera notre attachement à notre mission d'accompagnement social et professionnel des jeunes en difficulté, d'autant que plus aucun décideur dans cette administration ne semble réellement savoir ce que sont les compétences et la fonction d'un-e PT à la PJJ.

Nous sommes de surcroît particulièrement préoccupés par la situation de nos collègues contractuels, qui eux n'auront pas droit au tapis rouge du reclassement, mais à celui menant tout droit vers Pôle Emploi. Alors que ces collègues ont pallié depuis des années l'absence de recrutement, que certains d'entre eux/elles sont devenus les piliers des UEAJ, qu'il/elles se sont formé-e-s, aguerri-e-s, ils/elles seraient tout simplement remercié-e-s et remplacé-e-s par des « éducateurs techniques ». C'est inacceptable ! Un manque de reconnaissance inouï, et une véritable perte pour l'institution et avant tout pour les jeunes.

Nous désapprouvons votre projet de faire réaliser nos missions actuelles par les éducateurs. Et ce, même si nous pouvons comprendre et soutenir ces collègues qui aspirent à plus de reconnaissance de leurs missions et à l'évolution de celles-ci. Votre projet permettra, en réalité, de leur faire remplir des missions de professeurs techniques sans en avoir le statut ni donc les garanties. A notre sens, il est indispensable que toutes les fonctions ne soient pas confondues au risque d'affaiblir les compétences et les places de chacun-e en mettant fin à la pluridisciplinarité. A quelques mois d'échéances politiques importantes, quelles garanties nous est donnée pour pérenniser et préserver le secteur de l'insertion à la PJJ, auquel vous tenez tant ? ... ! Aucune !

Pour poursuivre sur la gestion RH : l'administration évoque la possibilité d'un traitement individuel de notre « avenir » au niveau local. De quoi, pour l'AC, évacuer facilement ce sujet et le reléguer à des gestions de situations particulières. Ce qui laisse possible toutes formes de pression qui peuvent s'exercer dans de pareils cas lorsqu'il n'y a pas d'instance paritaires ni d'accompagnement syndicale. Ainsi, on échapperait à toutes formes d'égalité de traitement entre les agents, et on entretiendrait une forme d'insécurité pour finalement obliger et influencer le destin professionnel de chacun. Nous ne sommes pas dupes de la méthode employée. Il s'agit encore d'un procédé qui vise à supprimer du corps des PT des agents qui seront orientés vers d'autres administrations ou vers d'autres fonctions, sans plus de précisions. Pour celles et ceux qui souhaiteraient rester à la PJJ en UEAJ, nous n'avons pas de vision ni de garanties. Tout cela se fera selon le bon vouloir des DIR.

Nous demandons la reprise des concours de professeurs techniques de la PJJ, en externe comme en interne. Ainsi, ceux qui en ont les compétences pédagogiques et qui répondent aux critères statutaires de recrutement, pourront avoir le statut de professeur technique, incluant les temps de préparation, et bénéficier de la formation d'adaptation correspondante. Nous demandons dans la même logique, un concours « Sauvadet 2017 » pour les contractuels éligibles que vous privez honteusement de ce droit et de cette reconnaissance. Nous demandons aussi la mise en place d'une formation par l'ENPJJ et d'un secteur de recherche sur cet enseignement spécialisé.

Concernant l'objet principal de cette CAP, nous déplorons les conséquences de l'extinction du corps des PT, que vous finalisez aujourd'hui et qui est à l'œuvre années après années depuis plus de 12 ans. En effet, en termes d'évolution de carrière, par des logiques purement mathématiques de pourcentage, un nombre grandissant de collègues perdent leurs droits légitimes à avancement. Quels que soient les critères retenus, les possibilités sont extrêmement réduites. Les agents qui avaient naturellement une perspective de carrière dans leur corps vivent de façon extrêmement injuste cette situation. Nous estimons, qu'en raison de vos choix politiques, un nombre conséquent de professeurs partiront à la retraite sans aller au maximum de la grille de carrière.

Dans ce contexte de ce que vous refusez de qualifier comme la disparition de notre corps professionnel, en tant que délégué-e-s élu-e-s des personnels à cette CAP, nous refusons de siéger.